Fraude bancaire

Par Lamissedu55

Bonjour je me suis fait pirater et ma banque refuse de me rembourser car sois disant nous avions reçus les code de confirmation sur le téléphone et on aurais confirmer donc les achats mais chose que l on a pas faite nous n avons jamais reçus de code de confirmation il ne veulent rien savoir et pour eux nous avons pas assez de preuve donc depuis janvier il font traîner la chose et aujourd'hui je viens d apprendre que c étais à nous de nous débrouiller et d apporter des preuves qu'il ne pouvais rien faire de plus donc qu'est il possible de faire car la somme en question et de plus de 3000 euros sans que Le banquier m en avertiser sachant que mon conjoint et beaucoup en déplacement et que je n avais pas accès à se compte là quand il n étais pas la merci a vous pour vos conseil

---
Par ESP

Bonjour
Si vous pensez être victime d'un refus injustifié, il faut vous adresser à la direction des relations avec la clientèle et au médiateur. La banque vous précisera peut-être qu'elle a pu contrôler que les saisies émanent de votre informatique, sinon, vous pouvez aller en justice avec l'aide d'un avocat pour assurer votre défense, quitte à demander des dommages et intérêts.

Par AGeorges

Bonsoir,
je me suis fait pirater

Il faut expliquer un peu plus.
Vous parlez d'un achat internet ?
Par Carte Bleue ? Par virement ?
Achat fait à partir de quoi ?
Un ordinateur ? un smartphone ?
Avez-vous passé une commande via internet sur votre smartphone puis reçu le code de confirmation sur le même smartphone ?
On vous a volé votre CB ?
Vous avez fait un achat sur un faux-site de vente ?
On vous a volé votre téléphone ?

Est-ce la banque qui a été piratée ?

D'après ce que vous écrivez :
- Quelqu'un a fait un achat de plus de 3000?,
- le mode de paiement est inconnu,
- pour confirmer l'achat, la banque a envoyé, sur le n° de téléphone que vous leur avez fourni, un code à retaper sur votre ordinateur/tablette/smartphone, et cette banque déclare que le code a bien été envoyé sur votre téléphone et qu'il a bien été ressaisi sur votre xxx ...

Donc, si vous, c'est votre smartphone qui a été piraté, le logiciel pirate a été capable :
1. De récupérer des données bancaires vous concernant, ou bien intercepter une commande que vous auriez faite, (*)
2. De les transmettre à un pirate qui a passé une commande et effectué le règlement via vos données bancaires ...
3. Le logiciel pirate étant toujours actif sur votre smartphone, il a intercepté l'appel de la banque et récupéré le code confidentiel, (**)
4. Ce code a été transmis au pirate qui n'a plus eu qu'à le saisir.

Si les opérations se sont passées de cette façon, c'est que le système de protection offert par la banque est inefficace.
La banque doit le reconnaître ...

(*) Des données bancaires ou CB ne doivent pas être laissées dans un smartphone. On les tape à nouveau à chaque fois que nécessaire et on ne demande jamais de les mémoriser.

(**) en principe, le code d'autorisation est envoyé par SMS. ET il y a des manipulations à faire pour pouvoir l'afficher. Ces manipulations peuvent-elles être programmées ???

Par Lamissedu55

Je n effectue aucun achat internet et les sommes prélever sont de startseclect 250 euro par 250 euro et non ma carte n'a pas étais volée après non je ne me suis pas fait voler mon téléphone non plus et les achats se passer quand j étais au travail et mon téléphone l ayant tout le temps sur moi mais il ne veulent rien savoir merci pour les renseignement

---
Par AGeorges

Bonjour Lamissdu55,

Récapitulons
- Vous ne VOUS êtes pas fait pirater. Se faire pirater, c'est faire une manipulation sur smartphone ou ordinateur qui permet à un pirate de récupérer des informations sur vous, vos comptes, vos codes et de les utiliser à son profit.
- Comment avez-vous constaté que des sommes qui ne correspondaient en rien à des achats de votre part étaient débitées de votre compte ? Et à quel mode d'achat ont été associées ces sommes. C'est quoi "startseclect".
- Demandez à la banque le n° de téléphone sur lequel ils ont envoyé leur confirmation. Si vous n'avez aucune trace sur votre téléphone, c'est qu'un autre numéro a été utilisé ou que la banque vous raconte n'importe quoi ... Comme c'est sensé être le vôtre, ils ne peuvent pas refuser.

Pour l'instant, je ne vois que deux possibilités 'logiques' :
- la banque s'est fait pirater, pas vous
  Un pirate a récupéré votre n° de carte complet et il a réussi à s'introduire dans les fichiers de la banque pour changer le n° de téléphone utilisé pour l'autorisation. S'il a pu faire ça, il a pu faire l'inverse après, c'est-à-dire remettre votre bon numéro. Il faut que la banque retrouve le n° qui a été utilisé pour demander l'autorisation, pas celui qui est attaché en paramètre à votre compte. Il y a eu émission d'un SMS. Ils doivent pouvoir retrouver ça. Le pirate peut être un employé de la banque ...
- c'est votre conjoint qui a fait ces dépenses. Il a ensuite effacé les SMS, ce qui implique qu'il était là et a eu accès à votre téléphone au moment ou les achats ont été faits. Mais, bien sûr, s'il était justement en déplacement, c'est impossible.

Par ESP

Nous ne sommes pas là pour faire de telles suppositions.

@lamisdu55...
Le site que vous citez permet notamment d'acheter des cartes prépayées et fréquenté par une classe jeune de la population.

[url=https://startselect.com/fr-fr?gclid=EAIaIQobChMIv76H1-nf7wIVGdnVCh0PwQ21EAAYASAAEgKhSfD_BwE]https://startselect.com/fr-fr?gclid=EAIaIQobChMIv76H1-nf7wIVGdnVCh0PwQ21EAAYASAAEgKhSfD_BwE[/url]